

Données de l'exploitation de production

Exploitation

Numéro d'exploitation cantonal : _____

Exploitation / Entreprise _____

Chef d'exploitation (personne responsable): _____

Formation agricole:

- Certificat de capacité Maîtrise Autres :

Sites d'exploitation

Combien de sites (distants de plus de 15 km) compte l'exploitation ?

- 1 site plusieurs sites

Déclarations globales forfaitaires

Les questions ci-après permettent d'adapter (réduire) le catalogue des exigences à votre exploitation.

1 PER sans non-conformité (preuve: attestation PER)

Le contrôle PER n'a révélé aucune non-conformité pour les cultures

- oui non

2 Bio sans non-conformité (preuve: attestation Bio)

Le contrôle Bio n'a révélé aucune non-conformité pour les cultures

- oui non

3 Recommandations (à ne pas contrôler)

Je renonce au contrôle des recommandations SwissGAP

- oui non

Déclarations globales par chapitre

Chapitre 1.0 Traçabilité :

Il n'y a que de la marchandise de notre propre production sur l'exploitation. La traçabilité est réglée avec le plan d'ensemble de l'exploitation ou resp. le registre des parcelles et l'étiquette producteur (SUISSE GARANTIE).

- oui non

Réponse / Point de contrôle (PC) rempli :

Exigences techniques voir onglet *Programme*, signet „PER“ hors 8.4.1, 2.3.0. Exigences PER remplies.

Oui: 0.1.1, 0.2.1, 3.1.1, 3.5.6, 3.6.1, 3.6.3, 4.2.1, 4.2.1.1, 4.2.2, 4.2.3, 4.2.3.1, 4.2.3.2, 4.2.3.3, 5.1.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.7, 6.2.8, 6.2.10, 6.4.8, 6.5.1, 6.5.3, 8.1.1, 8.1.2, 8.1.3, 8.2.1, 8.2.2, 8.2.3, 8.2.8, 8.3.1, 8.3.2, 8.3.3, 8.3.4, 8.3.6, 8.3.8, 8.5.3, 8.8.17, 9.0.1, 13.2.1, 13.2.2, 13.2.3, 13.2.7, 13.2.8, 13.3.1: Oui 3.6.2, 5.4.2, 5.5.3, 6.2.12: n.a.

Dans tous les chapitres, point de contrôle [+ - (vert)]. Cela signifie « Non » pour l'ensemble des recommandations.

Oui : 1.1.0 : oui

Chapitre 3.0 Plants, semences et porte-greffes

L'exploitation produit ses plants, semences et porte-greffes pour ses propres cultures SwissGAP.

- oui non

Chapitre 4.0 Historique et exploitation des sites (Parcelles)

J'exploite des sites (parcelles) qui sont consacrés pour la 1^{ère} fois à l'exploitation agricole.

- oui (effectuer une analyse de risque) non

Chapitre 5.0 Gestion du sol et des substrats

J'utilise des substrats (mélanges de terres/terreaux) sur mon exploitation

- oui non

Je recours à des désinfections chimiques sur mon exploitation

- oui non

Chapitre 6.0 Fumure :

Le responsable du choix et de l'épandage des engrais dispose d'une attestation de cours ou de formation dans le secteur agricole ou horticole, ou a 2 ans d'expérience pratique.

- oui non

Les collaborateurs suivants participent aux travaux de fumure

Nom, prénom	N° / Initiales

Si ce n'est pas le responsable qui épand les engrais, les initiales de l'applicateur doivent être indiquées à chaque épandage dans le journal des cultures ou le journal de fumure.

Engins d'épandage des engrais (y compris épandeur en ligne, épandeuse à fumier, bossette à pression)

Engin (méthode d'épandage)	N° / Abréviation

Si plusieurs engins sont utilisés pour épandre les engrais, l'abréviation de l'engin doit être indiquée à chaque épandage dans le journal des cultures ou le journal de fumure.

Entreposage des engrais

Des engrais organiques et/ou minéraux sont-ils entreposés sur l'exploitation ?

- oui non

Si oui: n'y a-t-il que des engrais organiques sur l'exploitation ?

- oui non

Réponse au PC concerné:

Non: 3.1.1, 3.4.1, 3.5.4, 3.5.5: n.a.

Non: 4.1.1, 4.1.2: n.a.

Non: Chapitre 5.5: n.a.

Non: 5.4.1, 5.4.2: n.a.

Oui: 6.1.1: oui

6.2.6: oui, si un seul utilisateur

6.2.5 oui, si un seul engin

Non: 6.4.1 à 6.4.8: n.a.

Oui: 6.4.1 à 6.4.6: n.a.

Chapitre 7.0 Irrigation

Mes cultures sont irriguées

- oui non

L'irrigation se fait exclusivement à partir d'eau du réseau public.

- oui non

Chapitre 8.0 Protection des plantes

Le responsable du choix et de l'utilisation des produits phytosanitaires dispose d'une formation ou formation continue dans l'agriculture ou l'horticulture, ou détient une autorisation délivrée lors de la participation à un cours spécialisé correspondant.

- oui non

Les collaborateurs suivants participent aux travaux de traitement

Nom, prénom / Formation	N° / Initiales

Si ce n'est pas le responsable qui applique les produits phytosanitaires, les initiales de l'applicateur doivent être indiquées à chaque traitement dans le journal des cultures ou le journal des traitements.

Les collaborateurs ci-dessus ont été rendus attentifs au port d'équipements de protection spéciaux pour l'application des produits phytosanitaires. Les instructions des notices d'emballage sont respectées.

- oui non

Engins de traitement

Engin (méthode d'application)	N° / Abréviation

Si plusieurs engins sont utilisés pour les traitements, l'abréviation de l'engin doit être indiquée à chaque épandage dans le journal des cultures ou le journal des traitements.

Entreposage des produits phytosanitaires

Sur l'exploitation, y a-t-il un endroit de stockage des produits phytosanitaires?

- oui non

Travaux à façon

Les traitements phytosanitaires sont-ils toujours effectués par des tiers ?

- oui (preuve: Les travaux à façon sont exécutés par une exploitation SwissGAP)
 oui (preuve: La convention d'entreprise et de sous traitance D 2.3 remplie et disponible)
 non

Réponse au PC concerné:

Non, 7.3.1: oui le reste du chapitre 7 : n.a.

Oui: 7.3.1, 7.3.2, 7.4.1: oui 7.3.3 à 7.3.7: n.a.

Oui: 8.1.4, 8.2.7, 8.3.7: oui

8.3.5: oui, si un seul utilisateur

Oui: 8.5.4: oui

8.3.9 oui, si un seul engin

Non: 8.8.1 à 8.8.18: n.a. (resp. oui, si n.a. n'est pas possible)

Oui: 8.9.1 à 8.9.9: n.a. (resp. oui, si n.a. n'est pas possible)

Chapitre 9.0 Récolte

Pour toutes les cultures SwissGAP la récolte est toujours effectuée par des tiers. Ce qui incl. également la responsabilité pour le personnel et l'équipement

- oui (preuve: La récolte est fait par une exploitation SwissGAP)
- oui (preuve: La convention d'entreprise et de sous traitance D 2.3 remplie et disponible)
- non

Appliquez-vous des directives d'hygiène pour les conteneurs, machines et outils de récoltes ainsi que pour les engins de transport ?

- oui
- non

Chapitre 10.0 Manutention des produits végétaux

L'ensemble des récoltes SwissGAP est livré directement au négociant depuis le champ ou la cour de la ferme (pas de lavage, pas de traitement (p. ex. anti-germinatif), pas de préparation ni d'entreposage sur l'exploitation de plus de 2 jours ouvrables).

- oui
- non

L'exploitation lave-t-elle des fruits, des légumes ou des pommes de terre ?

- oui
- non

L'exploitation applique-t-elle des traitements post-récolte (anti-germinatif ou 1-MCP) ?

- oui
- non

Chapitre 11.0 Gestion des déchets et de l'environnement

Le concept communal d'élimination des déchets est disponible et appliqué sur mon exploitation.

- oui
- non

Chapitre 12.0 Sécurité au travail

La personne suivante est responsable de la sécurité au travail et des aspects sociaux:

- Chef d'exploitation
- ou Monsieur / Madame: _____

Un concept de prévention en matière de sécurité au travail est appliqué sur l'exploitation.

- oui (concept disponible - p.ex. AgriTop ou équivalent)
- non

Chapitre 13.0 Environnement

NB: le chapitre 13 ne concerne que les recommandations (vert(+)), réponse facultative

J'applique un concept conforme à l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE) ou un concept de développement du paysage sur mon exploitation.

- oui
- non

Réponse au PC concerné:

Oui: 9.1.1 à 9.2.1 :oui

Oui: 9.1.3, 9.1.5: oui

Oui: chapitre 10.1 à 10.4 n.a. (resp. oui, si n.a. n'est pas possible)

Non: 10.2.1; 10.2.2, 10.2.3: n.a.

Non: 10.3.1 à 10.3.15: n.a.

oui: 8.9.2, 8.10.1, 11.1.1, 11.2.1, 11.2.4: oui

12.6.1: oui

Oui: 12.1.1: oui

Oui: 13.2.4 à 13.2.6: oui

Lieu, Date

Signature du requérant

.....

.....